RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Quillan

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :
En exercice : **27**
Qui ont pris part à la délibération : **26**
Dont pouvoirs : **3**
Votes pour : **26**
Votes contre : **0**
Abstentions : **0**
Date de la convocation : **22/09/2026**
Date d'affichage : **02/10/2026**

Certifié exécutoire par réception en Sous-Préfecture de Limoux le:

- 9 OCT. 2026

L'an **deux mil vingt six, le vingt huit septembre**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune **de QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Stéphane PEILLE, Maire**.

Étaient présents : M. Stéphane PEILLE, M. Jean-Michel FOSSET, Mme Rose-Marie POUS-ODDOS, M. Yves RAYNAUD, Mme Malika GIMENEZ, M. Eric BRETON, Mme Françoise CATHIARD, M. Claude BORDES, Mme Lisette CHAUBET, M. Christophe DUVERGÉ, Mme Muriel SCANDOLERA, M. Sébastien MARRONCLES, Mme Sylviane JARDIN, M. Gérard STOQUERT, M. Benjamin HILLÉ-SCHWAB, Mme Marion DAIGNEAU, M. Derrick CAMPBELL, Mme Carole OLEKHNOVITCH, M. Boris HUG, M. Thierry CAUSSE, M. Marco CABALLERO, Mme Manon LUCASSON, M. Cédric BEAUVAL.

Étaient absents excusés : Mme Laétitia SAPLANA, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Claudine KOTTEN, Mme Céline SANCHEZ.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Claudine KOTTEN en faveur de M. Gérard STOQUERT, Mme Céline SANCHEZ en faveur de Mme Muriel SCANDOLERA.

Secrétaire : Mme Manon LUCASSON.

Délibération n° : **MA-DEL-2026-145**

Domaine : 5.2 - Fonctionnement des assemblées

OBJET : CCAS de Quillan : Remplacement d'un membre du conseil municipal en qualité de membres du conseil d'administration du CCAS.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2113-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 6 janvier 2016 par laquelle le conseil municipal de Quillan a créé un Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le décret n°95.562 du 6 mai 1995 (article 7) modifié par le décret n°2000-6 du 4/01/2000,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles notamment ses articles L 123-4,5 et 6,

Vu la délibération n°2026-024 en date du 16 avril 2026 par laquelle le conseil municipal a désigné Mme Marie-Isabelle SALAS, membre du Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant la démission de Mme Marie-Isabelle SALAS, il convient de la remplacer ;

Considérant que le conseil municipal à l'unanimité peut décider de ne pas procéder à la désignation par bulletin secret.

Considérant que M. Le Président propose de passer au vote à main levée, ce qui est approuvé par l'ensemble des membres du conseil municipal à l'unanimité.

Considérant que M. Cédric BEAUVAL propose sa candidature en tant que membre du conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS .

Aucune autre candidature ne s'étant déclarée, M. Le Président propose de passer au vote.

Après vote, M. Cédric BEAUVAL, est élu à l'unanimité en qualité de représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Délibération approuvée à l'unanimité.

La secrétaire,

Mme Manon LUCASSON

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

M. Stéphane PEILLE.

MAIRIE DE QUILLAN (Aude)

2026-145

Identifiant FAST :	ASCL_2_2026-10-09T10-45-49.00 (MI273019140)
Identifiant unique de l'acte :	011-200059418-20261009-2026-145-DE (Voir l'accusé de réception associé)
Objet de l'acte :	CCAS de Quillan : Remplacement d'un membre du conseil municipal en qualité de membres du conseil d'administration du CCAS.
Date de décision :	Oct 9, 2026 12:00:00 AM

CERTIFIÉ
Certifié Conforme

Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	5. Institutions et vie politique 5.2. Fonctionnement des assemblees
Identifiant unique de l'acte antérieur :	
Acte :	MA-DEL-2026-145.PDF

Préparé	Date **09/10/26** à **10:45**	Par **TRICOIRE Muriel**
Transmis	Date **09/10/26** à **10:45**	Par **TRICOIRE Muriel**
Accusé de réception	Date **09/10/26** à **10:52**	